



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 19.03.2021

Numéro de publication: HR02-1005128929

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Association cantonale vaudoise des installateurs-électriciens (ACVIE), Tolochenaz, nouveau EIT.vaud

EIT.vaud

Route Ignace-Paderewski 2
1131 Tolochenaz

Jusqu'ici

Association cantonale vaudoise des installateurs-électriciens (ACVIE)

Association cantonale vaudoise des installateurs-électriciens (ACVIE), à Tolochenaz, CHE-105.764.387 (FOSC du 22.10.2014, p. 0/1782063). Statuts modifiés le 17.11.2020.

Nouveau nom: EIT.vaud. Nouveau but: EIT.vaud est une section d'EIT.swiss. Elle représente les intérêts de la branche électrique. L'association a pour but la défense des intérêts professionnels de ses membres vis-à-vis de la politique, des partenaires sociaux, de la société et de l'économie, et en particulier: a) d'établir des règlements qui lient les membres en ce qui concerne les conditions de travail et le maintien de l'éthique professionnelle, tout en favorisant les principes de la libre et de la saine concurrence; b) de sauvegarder les intérêts des entreprises auprès des autorités, des administrations, des particuliers, des distributeurs d'électricité et des opérateurs en télécommunication ainsi qu'auprès des organisations syndicales; c) de favoriser le développement de la formation professionnelle à tous les échelons; d) de donner son appui aux institutions créées par EIT.swiss; e) de collaborer avec les autres sections romandes pour la défense d'intérêts communs; f) de développer des prestations en faveur de ses membres et de contribuer ainsi au succès économique de la branche dans son ensemble; g) de favoriser toutes formes de collaboration entre ses membres; h) d'améliorer l'image de la corporation. EIT.vaud représente la branche électrique au sein de la technique du bâtiment, notamment les domaines spécialisés suivants: installations électriques avec autorisation fédérale d'installer illimitée, planification électrique, technologies d'information et de communication, contrôles électriques avec autorisation fédérale de contrôler, automatisation du bâtiment, technique de sécurité, éclairage, installations photovoltaïques et autres moyens de production décentralisée. Les organes de l'association prennent les mesures nécessaires ou font appel à des tiers pour atteindre les buts de l'association. L'association peut en outre se fixer d'autres buts par décision de

son assemblée générale, étant entendu que la présente énumération n'est pas limitative. Nouvelles ressources: cotisations versées par les membres; vente de prestations; subventions publiques et privées; dons et legs; parrainage; toute autre ressource autorisée par la loi. Meylan André, Hanhart Jacques, Dusserre Claude, Mancini Luigi et Müller Raymond ne sont plus membres du comité; leur signature est radiée. Amaudruz Yves est nommé vice-président. Nouveaux membres du comité: Bonnet Sébastien, de Bulet, à Goumoëns, président, avec signature collective à deux, Diserens Pierre-André, de Savigny, à Valbroye, Hanhart Denis, de Diessenhofen, à Nyon, Sansonnens Eric, d'Estavayer, à Bex, les trois avec signature collective à deux, toutefois pas entre eux ni avec Amaudruz Yves ni Glappey André.

Registre journalier no 5168 du 16.03.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 204, Date: 22.10.2014

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud